

Compte rendu de la séance du 13 novembre 2017

Présents : **12** Mr Jean-Luc CRASSOUS, Mr Claude REYNES, Mme Sylvie GENIEYS, Mr Bernard MARITAN, Mr René ALBOUY, Mr André GAVALDA, Mme Florence LAPLUME, Mr William RIBAUT, Mr Loïc REYNES, Mr Christian SERIN, Mr Stéphane QUERALT, Mr Gilbert TOULOUSE.

Représentés : **2** Mme Arlette RICARD *par* Mme Sylvie GENIEYS,
Mr Jacques ANTONIN *par* Mr Jean-Luc CRASSOUS

Votants : **14**

Excusé :

-

Mr CRASSOUS, Président, ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

Ordre du jour:

- Approbation compte rendu du 25/09/2017
- Acquisition matériel épicerie
- Validation choix de l'architecte pour l'EHPAD
- Ouverture poste
- Demande subvention
- Plan de financement boucherie
- Tarif raccordement assainissement
- Tarif entretien concession cimetière

Mme GENIEYS est désignée secrétaire de séance.

Délibérations du conseil:

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 25/09/2017

Les membres présents sont invités à approuver le compte rendu de la séance du 25 septembre dernier.

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Vote : 14

ACQUISITION MATERIEL EPICERIE

La commune pour faciliter la mise en place de la nouvelle épicerie et dans le cadre de sa politique de soutien au commerce s'était engagée à régler les factures du matériel (rayonnage, vitrine, caisse...). Le matériel a été acheté d'occasion ou sur des sites de vente en ligne à des prix très avantageux et pour pallier au refus du règlement par mandat administratif de certains fournisseurs, les gérants de la nouvelle épicerie ont payé plusieurs factures.

L'assemblée est invitée à se prononcer pour le remboursement des factures réglées par les gérants.

Monsieur Toulouse intéressé par le dossier ne prend pas part au vote.

Pour : 12

Abstention : 2

Contre : 0

Vote : 14

VALIDATION CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR L'EHPAD

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence pour le projet de réhabilitation et d'extension de l'EHPAD "Le Relays", la commission d'appel d'offre s'est réunie pour ouvrir les plis et après analyse des dossiers propose de retenir le cabinet SCP d'architecture Rouquettes Vidal.

L'assemblée est invitée à approuver le choix de la commission d'appel d'offre.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0 Vote : 14

OUVERTURE POSTE

Suite à un surcroît d'activité, un agent technique en dépassement d'heures régulier, depuis plusieurs années, par rapport à son contrat, a demandé une augmentation de son temps de travail.

L'assemblée est invitée à se prononcer pour créer un poste d'adjoint technique à 28 h et supprimer un poste d'adjoint technique à 22 h.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0 Vote : 14

DEMANDE SUBVENTION

Par délibération du 16 décembre 2016, le conseil municipal a accordé diverses délégations au maire. La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe a, par l'article 127, modifié l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal peut désormais déléguer au Maire la possibilité d'effectuer toute demande de subvention auprès de l'État ou à d'autres collectivités territoriales, sans avoir à délibérer à chaque projet.

L'assemblée est invitée à se prononcer pour donner la délégation permanente au maire pour effectuer toute demande de subvention.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0 Vote : 14

PLAN DE FINANCEMENT BOUCHERIE

Le plan de financement concernant le projet d'aménagement du local sis 3 rue Grand Rue en boucherie doit être établi.

L'assemblée est invitée à se prononcer pour valider le plan de financement ci-dessous.

Aménagement boucherie :	355 265,85	Région :	80 000,00
Frais divers	50 000,00	LEADER :	125 000,00
(M.O, bureau de contrôle, SPS...)		Département :	40 526,59
		Com. communes	3 000,00
		Autofinancement :	156 739,26

Total 405 265,85 € HT 405 265,85 € HT

Pour : 13 Abstention : 1 Contre : 0 Vote : 14

TARIF RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT

La participation pour l'assainissement collectif (PAC) a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012 pour permettre le maintien des recettes des services publics de collecte des eaux usées et pour satisfaire les besoins locaux d'extension des réseaux.

L'assemblée est invitée à se prononcer pour l'instauration de la PAC pour toutes constructions et fixe le tarif à 400 € pour les dix premiers mètres et sur devis pour les distances supérieures.

Pour : 13

Abstention : 1

Contre : 0

Vote : 14

TRAVAUX ENTRETIEN CONCESSION CIMETIERE

Plusieurs propriétaires de concessions de cimetière ont sollicité la mairie pour effectuer l'entretien courant de leur emplacement. Les agents communaux pourraient réaliser ces travaux lors du nettoyage des allées du cimetière.

L'assemblée fixe le tarif horaire d'intervention des agents techniques à 30 €.

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Vote : 14